PROCÈS VERBAL BUREAU DU COMITÉ DIRECTEUR

MERCREDI 21 MAI 2025
PAR VOIE DÉMATÉRIALISÉE

« Les décisions prises lors de cette réunion du comité de direction sont susceptibles d'appel devant la Commission régionale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la publication ou de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 114 euros. ».

Présents : Jonathan BLONDY (Président), Benjamin HAUTIER (Secrétaire de séance), Mmes Mathilde DELANNES, Nathalie LONGUEVILLE, Chrystèle MARJARIE et Natacha VIGIER.
M. Samuel ALLARD, Fabrice BOUDY et Jean-Marc LALET.
Absente : Mme Laetitia LERIN.

PRESTATION DE TRAÇAGE DE LOGOS LORS DES FINALES DE COUPE

La délégation financière 2024/2025 attribuée à Jonathan BLONDY, Président dans le cadre de ses fonctions allant jusqu'à 1 000€, il y a lieu de faire valider la dépense proposée par la société Romuald PITAUD PAYSAGES. En effet, la société devant effectuer les traçages de logos pour les finales de Coupe qui se déroulent à SAINT ASTIER les samedi 7 et dimanche 8 juin prochain s'élève à 1 027€.

En conséquence, il est proposé aux membres du bureau un vote dématérialisée afin de valider la dépense.

Vote :
Pour : 8 / Contre : 0 / Abstention : 1

Le Président,
Jonathan BLONDY.

Le Secrétaire de séance
Benjamin HAUTIER.

DISTRICT DORDOGNE PÉRIGORD
17 Av. du Parc, 24430 Marsac-sur-l'Isle
secretariat@dordogne-perigord.fff.fr
Tel : 05 53 07 06 11